



Quels financements pour les projets environnementaux des collectivités

Vendredi 2 juin 2023

→ Hydrogène renouvelable – Région Bretagne



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen
de développement régional



Nom du dispositif financier :

Appel à projets «**Boucles d'écosystèmes territoriaux de productions et d'usages d'hydrogène renouvelable**»



Financier :

Région Bretagne



Contact :

Région Bretagne

maximilien.lemenn@bretagne.bzh

AAP Boucles locales H2



Typologie des projets concernés par cette aide

Objectifs :

Déploiement de boucles d'écosystèmes territoriaux de **productions et d'usages d'hydrogène renouvelable**, tester et diffuser les technologies et services développés en Bretagne afin d'optimiser les systèmes énergétiques.

Session 2023 : sélectionner 3 écosystèmes industriels territoriaux , via des projets portées sous forme de coopérations publiques/privées

Nature des opérations attendues : 2 types de projets possibles

- Projets "débutants" , nécessitant **une première phase d'étude préalable** de définition stratégique du projet , son plan d'affaire et la constitution du tour du table public-privé
- Projets "avancés", dont le portage public-privé et le plan d'affaire sont déjà définis, nécessitant un soutien directement à la seconde **phase d'investissement**



Critères principaux pour bénéficier de l'aide :

Cibles : **Collectivités et partenariats EPCI-privés**

12 critères dont :

- **Impact** pour le territoire, **adéquation Feuille de route bretonne du déploiement de l'hydrogène renouvelable** et **réduction des GES**
- Envergure
- Le cas échéant, la qualité du consortium et **l'importance des PME** dans le projet ;
- Les caractères **réplicable et structurant** du projet au niveau régional (pour le système énergétique et pour les filières économiques bretonnes) ;
- **Maturité** et **caractère innovant** du projet
- Viabilité et **réalisme technique, économique et financier** du projet
- ...

Pour les projets en investissement :

- Le **plan d'affaire** du projet et le budget prévisionnel détaillé des investissements
- Le cadre de partenariat de portage du projet (**convention ou accord partenarial** précisant les participations, responsabilité et pouvoir respective dans le projet)
- Justificatif de **garantie d'origine renouvelable** de l'H2 utilisé dans le projet
- Le dispositif régional « **1% du budget pour la biodiversité** »

* AAP Boucles locales H2 *

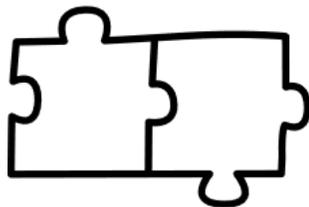


calendrier

Clôture : **31 juillet 2023**

Dépôt des candidatures
sur : energie@bretagne.bzh

Durée des projets :
3 ans



**STADE DU PROJET
AUQUEL DEMANDER CETTE AIDE**

Les dépenses sont considérées
comme éligibles à partir de la date
de dépôt de la candidature

Phase 1 d'études préalables :

Coûts des études et/ou d'accompagnement à la maîtrise
d'ouvrage

Phase 2 de réalisation des investissements :

Coûts d'investissements (Etudes d'APD, prestation d'animation
des usagers, équipement de production, de stockage et de
distribution d'hydrogène, équipement d'usage de l'hydrogène
hors véhicules terrestres, véhicules maritimes matures ou en
développement, 1^{ers} de série notamment engins retrofités)



**MONTANT D'AIDE
MOBILISABLE ET/OU PLAFOND**

➔ Aide potentielle :

➔ Soutien à la phase 1 d'études préalables :

Bénéficiaires : Collectivités territoriales

Jusqu'à 50% du montant, **plafonné à 50 000 € d'aide**.

➔ Soutien à la phase 2 de réalisation des investissements :

Bénéficiaires : Collectivités & entreprises

Jusqu'à 65% du montant (petites entreprises), **plafonné à 1M€ d'aide par projet**

* AAP Boucles locales H2 *

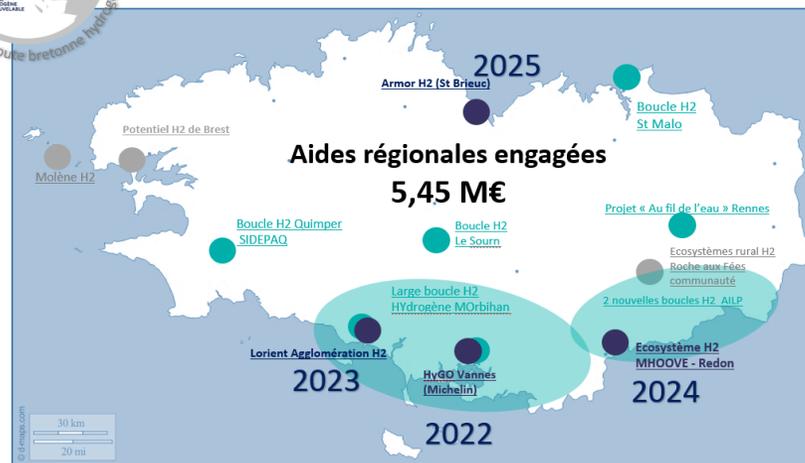


EXEMPLE DE PROJET(S)
LAURÉAT(S):



AMORCER LES USAGES H2 RENOUELABLE :

[Bilan des lauréats 2020, 2021 & 2022 des AAP régionaux boucles locales H2](#)



Suventions par projet :

Etudes préalables:
jusqu'à 50k€.

Investissement:
jusqu'à 1M€/AAP
(cumul possible 2M€ pour les ports)

- 3 Projets en standby
- 8 Projets débutants
Etudes préliminaires
- 4 Projets avancés
Investissements

BRETAGNE
HYDROGÈNE
RENOUELABLE



Boucle H2 Agglomération (2M€) – soutien aux études puis aux station maritime et navires transrade H2

St Brieuc Agglomération (1M€) – Soutien à la flotte de bus H2

Redon Agglomération (1M€) – Soutien à la production d'H2, à la station de distribution et au service de véhicules H2

Energ'IV – soutien aux études de potentiel et préalable d'une station hybrides GNV/H2 pour les bus de l'agglomération malouine

Le Sourn – soutien à l'étude de potentiel et de faisabilité d'une distribution d'H2 pour poids lourds sur la commune

Morbihan énergie – soutien à l'étude du potentiel H2 à l'échelle du Morbihan

SIDEPAQ – soutien à l'étude de la boucle H2 de Quimper

AILP – soutien à l'étude de deux nouvelles boucles dans le secteur breton de l'association intercommunale (sud Redon)

* AAP Boucles locales H2 *

AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS À COMMUNIQUER AUX COLLECTIVITÉS :

Lien vers descriptif complet de l'aide sur le site internet de la Région Bretagne :

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/hydrogene-renouvelable-maillage-des-territoires-bretons/>

Si la collectivité a besoin d'aide, elle peut contacter : cf rubrique contacts

Pour plus d'information sur le développement breton de l'hydrogène :

www.hydrogene-renouvelable.bzh



Nom du dispositif financier :

Appels à projets FEDER « **Démonstrateurs de production et conditionnement d'hydrogène renouvelable 2023** »



Financier :

Fonds FEDER

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
de développement régional



Contact :

Région Bretagne

Brieuc LE BAIL

Instructeur dossiers FEDER énergie
et climat

BRIEUC.LE-BAIL@bretagne.bzh

02 90 09 16 05

FEDER Démonstrateurs production et conditionnement d'H2 renouvelable



Typologie des projets concernés par cette aide

Objectifs :

Soutenir les projets **démonstrateurs innovants** de **production et de conditionnement d'hydrogène renouvelable** afin de poursuivre le développement des énergies renouvelables en Bretagne

Actions éligibles :

Tous types d'innovation par rapport à une solution classique commercialisée actuellement (conditionnement, rendement, cycle de l'eau, durée de vie, impact carbone, coûts des matériaux...)

Exclusions :

- Procédés de production de CH₄ qui induise une production marginale d'H₂ (inférieure à 50%).
- Procédés qui produisent de l'H₂ carboné (supérieur à 3g de CO₂ par kilo d'H₂).

FEDER Démonstrateurs production et conditionnement d'H2 renouvelable



Critères principaux pour bénéficiaire de l'aide :

Principaux bénéficiaires éligibles :

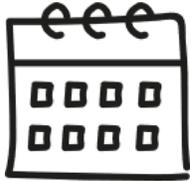
ATTENTION HORS RENNES METROPOLE UNIQUEMENT

- **Collectivités territoriales** et leurs groupements, et leurs opérateurs publics et privés
- Établissements et organismes publics
- **Entreprises** (PME ou toute entreprise quelle que soit sa taille mais qui agit sur une mission de service public par délégation).
- Acteurs publics et privés de la **recherche**
(liste non limitative)

Critères de sélection :

- Production d'hydrogène en proximité directe d'une source de production d'énergie renouvelable (sous différents conditionnements)
- Hors obligation d'achat
- Respect des règles des Aides d'Etat ou caractère non concurrentiel de l'opération
- Cohérence avec la politique régionale
- Equilibre budgétaire
- Dimensions innovantes du projet :
 - Production d'un rapport justificatifs des innovations mises en place par comparaison à des solutions classiques commercialisées actuellement .
 - Niveau de maturité technologique et/ou commercial : projet de développement :TRL 4 à 6 (pilote expérimental à pilote industriel) ou projet de démonstrateur : TRL 7 à 9 (Première application à premier prototype vendu).
- Proximité du projet de production d'hydrogène avec la source et pertinence de l'approvisionnement par rapport à l'usage.
- Puissance de production d'hydrogène installée

FEDER Démonstrateurs production et conditionnement d'H2 renouvelable

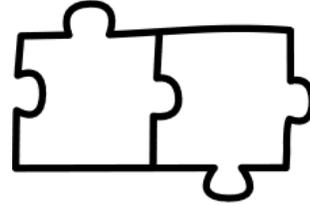


calendrier

Clôture : **31 août 2023**

Candidatures à déposer sur www.europe.bzh

Durée des projets : maximum 3 ans



**STADE DU PROJET
AUQUEL DEMANDER CETTE AIDE**

Les dépenses sont considérées comme éligibles à partir de la date de dépôt de la candidature

- **Investissements matériels** (travaux et équipements)
- **Etudes et prestations immatérielles**
- **Dépenses de personnel** (Option Coûts Simplifiés : financement sur la base de 20% des autres coûts directs)



**MONTANT D'AIDE
MOBILISABLE ET/OU PLAFOND**

➔ Aide potentielle :

Plafond d'aides : **1,5 M€**
Dépenses éligibles : 1M€ minimum
Taux FEDER : maxi 40 %

FEDER Démonstrateurs production et conditionnement d'H2 renouvelable

**AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS
À COMMUNIQUER AUX COLLECTIVITÉS :**

Lien vers la page des fonds européens en Bretagne pour consultation des AAP publiés :
<https://europe.bzh/>

Modalités de candidature pour une demande FEDER : prendre contact avec les services instructeurs de la Région pour en savoir plus

Si la collectivité a besoin d'aide, elle peut contacter : cf rubrique contacts

Pour plus d'information sur le développement breton de l'hydrogène :

www.hydrogene-renouvelable.bzh

Prochains AAP FEDER

Sous réserve de leur confirmation et publication à venir

Lien vers la page des fonds européens en Bretagne pour consultation des AAP publiés :
<https://europe.bzh/>



Merci pour votre attention !

énergie et climat, agir ensemble pour mieux vivre aujourd'hui et demain !

104 boulevard Georges Clemenceau 35 200 Rennes

02 99 352 350 - contact@alec-rennes.org - www.alec-rennes.org

Facebook : @alecennes / Twitter : @ALEC_Rennes